

COMMUNE DE MAGNÉ
Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE,
ET LE 11 AVRIL A 18 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR Gérard LABORDERIE, MAIRE.
Date de la convocation : **4 AVRIL 2024**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, CHAUVET Francette, DUQUEROUX Franck, GUILBOT Bernard, HAGNIER Maryse, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZÉ Sandrine, VALLET Jean-Claude, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie.

Etaient excusés et représentés : ALLEIN Aurélie à BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric à GUILBOT Bernard, BODET Roger à LABORDERIE Gérard, PATEJ Laurence à BILLAUD Sébastien, PRIVE Franck à CAILLEAUD Cyril,

Était excusé et non représenté : VIOLLET Etienne,

Était Absent :

Secrétaire de séance : GUILBOT Bernard

Réf. : 2024_04_08

Objet : Budget Annexe ZAC de la Chaume aux Bêtes
Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine TROMAS, adjointe, qui rappelle à l'assemblée les résultats du Compte Financier Unique (CFU) constatés à la clôture de l'exercice 2023 et approuvés par délibération n° 2024_04_07 du 11 avril 2024.

Celui-ci fait apparaître

- un **déficit** de fonctionnement de : **- 3 556,41 €**
- et un **excédent** d'investissement de : **832 034,00 €**

Conformément aux dispositions de l'instruction M 57, ces résultats seront repris et affectés au Budget Primitif 2024 comme suit :

En fonctionnement :

- **Compte 002 : déficit** de fonctionnement reporté **- 3 556,41 €**

En investissement :

- **Compte 001 : excédent** d'investissement reporté **832 034,00 €**

Un débat s'engage.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **la majorité (3 CONTRE (M. Adam, Mme Andreu, Mme Marret))** de :

- **AFFECTER** les résultats de fonctionnement et d'investissement comme proposés ci-dessus.
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, le 11 avril 2024, au registre sont les signatures

Le Maire,
Gérard LABORDERIE

Le secrétaire,
Bernard GUILBOT